



CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE

**Rapport de la commission chargée d'examiner le préavis n°08/2024**  
**Réponse au postulat de Roxane Berner & consorts**  
**« Réaménagement de la place de jeux du parc du Russel »**

**Au Conseil communal de St-Sulpice,**  
Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'examiner le préavis 08/2024 s'est réunie le lundi 22 avril 2024 de 20h00 à 21h30 dans la salle de la Municipalité à la rue du Centre 47.

**Composition de la commission :**

Président: M. Stéphane Billeter (PLR)  
Membres: Mme Elenor Lyonette (Les Vert-e-s)  
M. Yves Allemann (SCD)  
M. Claude Probst (ASSE)  
Rapportrice: Mme Alice Kaeser (ASSE)

La Municipalité était représentée par Madame Anne Merminod, Monsieur Piller étant retenu par une autre séance, comme annoncé devant le Conseil communal.

La Commission tient à remercier Madame Merminod pour ses réponses et ses éclaircissements précieux.

**Préambule:**

Dans la séance du 28 octobre 2020, le Conseil communal a accepté la prise en considération de la motion de Mme Roxane Berner et consorts « Réaménagement de la place de jeux du parc du Russel »

Dans le préavis n°08/2024, la Municipalité répond au postulat estimant que : « cette initiative n'est pas une motion, dans le sens où elle ne porte pas sur les prérogatives du Conseil

communal telles qu'énumérées dans l'article 17 du Règlement du Conseil et l'article 4 de la Loi sur les communes. »

Motion ou postulat, l'objectif des auteures étant d'attirer l'attention de la Municipalité sur la nécessité de mieux doter ce magnifique parc pour répondre aux besoins de la population de tous âges. Cet objectif est rempli dès lors que la Municipalité formule une réponse allant dans ce sens.

#### **Postulat :**

Les auteures de ce postulat souhaitent que la Municipalité étudie le réaménagement de la place de jeux du Parc du Russel. Cet objet figurant dans le programme de législature 2016-2021 ainsi que dans le plan d'investissements de la Municipalité de l'époque.

Les auteures du postulat souhaitent que la Municipalité poussée par l'obtention du Label « Commune en Santé » poursuive son action et dote le parc du Russel de jeux modernes, variés et destinés aux enfants de plusieurs tranches d'âges permettant le développement de compétences diverses, physiques (coordination, équilibre, etc.) et sociales.

Elles suggèrent de prendre également en compte lors de ce réaménagement les motions déposées précédemment : « *Inclusion et accessibilité universelle pour les personnes en situation de handicap dans notre commune* » pour ce qui touchent à des aménagements fonctionnels et « *Plantations d'arbres sur le territoire communal* » pour donner plus de verdure et de fraîcheur à ce parc tant apprécié des Serpelious.

#### **Historique du postulat :**

Lors de la législature 2016-2021, notre ancienne collègue conseillère communale Annik Lavanchy a, de par son activité professionnelle de physiothérapeute en pédiatrie, eu des discussions, avec des parents de patients et notamment un en particulier, sur les places de jeux et les possibilités de développement physiques et motrices que celles-ci pouvaient offrir.

Constatant un manque dans les installations en place, ce père a proposé un soutien financier pour un projet de place de jeux offrant des activités stimulantes et compatibles pour des enfants atteints dans leur mobilité.

Au fil des rencontres et des discussions avec la Municipalité de l'époque, le projet prend forme et les choses s'affinent. Un premier projet estimé à 175'000 voit le jour, avec une promesse de don s'élevant à CHF 85'000.-. La Municipalité continue le développement du projet de son côté, les contacts entre elle et le donateur étant établis, Madame Lavanchy n'est plus impliquée.

Le projet évolue dans le sens d'une conception plus globale du parc et l'implantation de la place est déplacée près du fameux tilleul. Les finances de la commune, l'état du tilleul et les autres dossiers plus urgents font passer la place de jeux du Russel au second plan

Le postulat est déposé en 2020 avec pour objectif de maintenir en éveil la revalorisation du parc du Russel en offrant un trait d'union entre les différents âges et générations. Une belle occasion d'unir aussi sport, détente, rencontres et nature autour d'un projet intégratif et porteur de liens sociaux.

### **Réponse de la Municipalité au postulat :**

Dans sa réponse, la Municipalité relève les différentes propositions des auteures du postulat :

- une place de jeux et des installations adaptées aux personnes en situation de handicap
- une meilleure répartition des aires de jeux et une offre plus étoffée pour les différentes tranches d'âge.
- une arborisation pensée plus globalement

La Municipalité relève également que les équipements ludiques et sportifs du parc du Russel sont dans un piètre état. Elle a demandé une évaluation au Service de la voirie ainsi qu'à l'entreprise Top Jeux avec laquelle elle a un contrat de maintenance et le constat est unanime. Les installations sont dans un état qui ne permet même plus d'en assurer la maintenance dans une mesure satisfaisante.

Le service enfance et jeunesse également consulté signale quant à lui des problèmes de dangerosité et un manque de propositions adaptées aux enfants de 8 à 12 ans. (Problème également soulevé par les auteures du postulat).

Ces mêmes remarques sont faites tant par les enseignants de l'école que par les sociétés locales utilisateurs de ces installations.

La Municipalité dans sa réponse souligne qu'elle souhaite prendre en compte la globalité de l'espace offert par le parc du Russel. Elle pense qu'ainsi les différents problèmes : vétusté des installations sportives, de la place de jeux et des autres infrastructures comme les WC, manque d'infrastructures pour les 8-15 ans, problèmes de mobilité et d'accès ainsi qu'arborisation de tout l'espace seront traités conjointement pour obtenir un résultat plus harmonieux.

### **Vision de la Municipalité :**

En premier lieu la Municipalité se dit désolée du retard pris pour répondre au postulat. Mais finalement cela peut s'avérer un mal pour un bien puisqu'aujourd'hui la démarche de la Municipalité va dans un sens plus global pour traiter toute la place au vu de l'état des différentes installations sportives et techniques.

Le projet de la Municipalité est de faire une proposition au Conseil communal, cette législature encore. Dans l'idéal, elle souhaite déposer, fin 2024, un préavis pour un crédit d'étude et courant 2026 un préavis pour un crédit de construction.

Ceci étant, pour le moment, la Municipalité n'a pas encore fait de choix et souhaite passer par une phase de consultation des différents utilisateurs, enfants du réfectoire, du centre de jeunes, enseignants notamment pour les besoins en infrastructures sportives, mais aussi les différentes sociétés locales, l'APE, le réseaux 4S et par une démarche participative auprès de la population.

Les documents déjà en possession de la Municipalité quant aux premiers projets déjà esquissés dans la législature précédente ont été transmis à un bureau d'études. Avec les différents axes que la Municipalité souhaite développer, cela va donner lieu à une pré-étude. Celle-ci donnera une estimation des coûts pour permettre à la Municipalité de faire des choix en connaissance de cause.

Puis un préavis sera soumis au Conseil communal pour un crédit d'étude qui permettra d'affiner le projet, suite aux différentes consultations envisagées.

### **Questions et demandes soulevées :**

-Pourquoi le parc est dans cet état, aujourd'hui ? Pourquoi n'y a-t-il pas dans les budgets annuels des montants pour faire des travaux d'entretien régulièrement ?

Les montants sont alloués dans les budgets pour des entretiens légers et de la maintenance standard mais le parc est vieux et cela ne suffit plus aujourd'hui.

-Le projet va-t-il tenir compte des besoins de l'école ?

Une demande aux enseignant de sport a déjà été faite pour évaluer les besoins.

-La Municipalité a-t-elle déjà pris des renseignements quant aux subventions pour les installations sportives attribuées à de tels projets par le Canton ?

L'initiative déposée et aboutie en août 2022 « Pour une politique sportive vaudoise ambitieuse ! » va être traitée par le Grand Conseil, et pourrait agir en faveur de subventions conséquentes.

Cependant les subventions peuvent être minimes en regard des installations sportives imposées par le Canton

La Municipalité est consciente de l'ambivalence des ressources offertes par des subventions cantonales. Elle va envisager les possibilités qu'offrent les subventions en regard de ce qui est demandé pour obtenir ces subventions et chiffrer cela de manière à faire des choix qui tiendront compte des besoins réels des utilisateurs.

Elle est bien entendu au courant du dépôt de cette initiative.

Pourquoi toujours faire des places de jeux pour les petits enfants ? Les enfants de la tranche d'âge 8-15 ans et même les jeunes adultes devraient aussi bénéficier d'infrastructures ludiques et sportives adaptées à leurs besoins. Par exemple un « Beach volley », un « Minipitch » ou un « Skate parc ».

La Municipalité souhaite créer un parc qui pourra satisfaire aux besoins des différentes catégories d'âges. Elle répond sur ce point à l'une des demandes des postulantes.

Le biotope au centre du parc ainsi que la structure qui l'enjambe feront-ils partie de la rénovation ?

La Municipalité veut revoir le parc dans son ensemble et le biotope et l'installation des toilettes seront inclus dans le projet.

Les différentes parties du parc ne sont pas toujours accessibles pour les personnes à mobilité réduites par exemple. Est-ce que cela sera pris en compte dans le futur projet ?

La Municipalité est sensible à ces questions d'accessibilité, elle en tiendra compte dans le projet futur.

Ce parc est une zone pour le sport et les activités proposées aux enfants mais qu'en est-il de la verdure et des arbres ?

La Municipalité prévoit la plantation d'une canopée.

Madame Merminod est libérée à 21h00.

#### **Point de vue de la commission et conclusion :**

La commission dans son ensemble soutient le projet de réaménagement du parc du Russel. Elle voit 2 axes importants sur lesquels elle souhaiterait que la Municipalité base ce réaménagement en priorité.

Premièrement, la nature et la biodiversité doivent être très présentes dans ce parc pas seulement dans le biotope ou dans une partie dite « canopée » mais également dans la mesure du possible autour des aires de jeux pour y apporter de l'ombre, de la fraîcheur et ainsi éviter les îlots de chaleur.

Deuxièmement, les activités et jeux devraient être ciblés pour tous les âges et offrir une utilisation la plus large possible dans le développement des compétences physiques ou sociales.

Les activités pour les enfants de 8 à 15 et plus particulièrement pour les adolescents devraient être au centre de cette réflexion puisque les autres lieux de détente de la commune s'adressent déjà aux jeunes enfants alors que rien n'y est prévu pour cette tranche d'âge.

Même s'il semble important à la commission de pouvoir tenir compte des besoins de l'école pour ce qui est des terrains de sports, la commission souhaite que la Municipalité ne se laisse pas dicter non plus la répartition des espaces de manière disproportionnée par de trop grandes attentes de l'école.

La volonté de la Municipalité de donner une unité à ce parc a été saluée par la commission dans son ensemble. Cette dernière estime que si la Municipalité veut créer une impression d'unité dans ce lieu, elle devrait prêter une attention particulière aux cheminements entre les différentes zones d'activités. En prenant soin de les rendre accessibles à tous et d'y inclure une signalétique commune pour l'emploi des différentes infrastructures qui seront mises à disposition.

Le point d'attention qu'est la tour, actuel centre du parc, ne semble pas à la commission devoir garder cette place centrale, au contraire.

Les points d'accès au parc ont également retenu l'attention de la commission, cette dernière souhaite relever que les accès doivent être étudiés dans leur ensemble sans oublier d'activer de la servitude pour un accès depuis « les balcons du Léman ».

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité de ses membres que la Commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE :**

- vu le préavis municipal n°08/2024,
- ouï les conclusions du rapport de la Commission ad hoc chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**DÉCIDE**

- d'accepter la réponse de la Municipalité.

Ainsi fait à St-Sulpice, le 23 avril 2024

**AU NOM DE LA COMMISSION**

**Le président**

**La rapportrice**

**Stéphane Billeter**

**Alice Kaeser**